

le chef des Gaspésiens demandait à Jacques Cartier, de quel droit il avait érigé une croix en l'honneur du roi de France, dans la baie de Gaspé.

Wright répliqua,—pour parler leur langage,—qu'il tenait ses pouvoirs du Grand Père (1) qui demeure de l'autre côté des grands lacs et de Sir John Johnson, surintendant des affaires indiennes et chargé de leur distribuer leurs présents annuels.

Les indigènes ne pouvaient s'imaginer que leur Grand Père ou quelque autre personne demeurant à Québec, pût permettre de couper leurs bois, défricher leurs terres, détruire leurs sucreries et leur gibier, sans consulter ceux qui en avaient la possession de temps immémorial.

Wright leur assura de nouveau que Sir John Johnson lui avait donné des titres incontestables au canton de Hull. Afin de les intimider ou de se faire respecter, il les avertit que le surintendant des sauvages lui avait promis de l'indemniser au moyen de leurs présents annuels, s'il leur arrivait de se porter à quelque voie de fait sur lui ou ses propriétés.

Les sauvages étaient loin d'être convaincus. Ils sentaient que la civilisation les refoulerait forcément devant elle et que le gibier, leur principal moyen de subsistance, s'enfuirait au loin à l'approche d'ennemis sans cesse aux aguets. Aussi, ils exprimaient hautement leurs craintes dans un langage, digne des paroles que Fenimore Cooper prête à son fameux Bas-de-Cuir. Et à leur point de vue, ils avaient raison.

Wright protesta de ses bonnes intentions à leur égard. Son but n'était pas de chasser ou pécher, mais d'exploiter

(1) Ils désignent ainsi le roi.